

Zeitschrift: Schweizerische pädagogische Zeitschrift
Band: 1 (1891)
Heft: 4

Artikel: La réforme scolaire à Genève : partie 3
Autor: Süss-Revaclier, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-788208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réforme scolaire à Genève.

Par *B. Süss-Revaclier.*

III.

Enseignement secondaire.

Si l'organisation extérieure de l'enseignement primaire n'a pas subi de modifications bien importantes, il n'en est pas de même de l'enseignement secondaire. Ici la réforme a amené une véritable révolution dans un esprit nettement utilitaire. Je crois pouvoir dire sans exagération que la nouvelle organisation représente un réel progrès, et pourra servir de modèle pour tous ceux qui voudront organiser l'enseignement secondaire dans le but de fournir à la jeunesse des armes plus efficaces en vue de la lutte pour l'existence.

Le raccordement tant désiré de l'enseignement primaire et secondaire et des établissements secondaires entre eux est à peu près accompli. Dorénavant nos enfants et les parents seront sûrs que les études aux différents degrés seront en parfait accord avec la carrière choisie.

Choix des carrières.

Une des principales préoccupations des partisans de la réforme était de permettre aux parents un choix de carrière rationnel et mûrement réfléchi. Autrefois, comme nous l'avons déjà dit, cette décision, la plus importante cependant pour l'existence, devait être prise à un âge où ni le caractère, ni les capacités, ni les connaissances acquises des élèves ne fournissaient les indications indispensables. Le choix dépendait donc presque exclusivement des caprices et de la fortune des parents ou de la mode. Or la mode voulait qu'un enfant eût fait son collège. Cet engouement pour le collège était même si fort que ceux-là même des enfants qui devaient entrer en apprentissage quittaient l'école primaire pour le collège pour en sortir à l'âge de 14 ou 15 ans. Si, dans l'élaboration des programmes, on avait tenu compte de ce fait, connu pourtant de tout le monde, le mal n'aurait pas été bien appréciable. Mais tel n'était absolument pas le cas. Les programmes du collège n'étaient faits qu'en vue de l'intérêt de ceux qui devaient poursuivre leurs études, personne ne s'inquiétait du sort de ceux qui devaient quitter le collège après un court stage. Un résultat inévitable de cette erreur pédagogique était un encombrement du collège inférieur nuisible à tout le monde. Mais la mode triomphait de toutes ces considérations !

Quant à ceux qui voulaient „étudier“, ils avaient, à l'âge de 9 ans, le choix entre le Collège français ou industriel et commercial et le Col-

lège classique. Or l'organisation du collège industriel était très défectueuse, il ne conduisait à rien de bien précis ; tandis que les élèves sortis du collège classique avaient toutes les carrières ouvertes, depuis la philologie classique jusqu'aux sciences exactes. Il était donc naturel que cette section fût de beaucoup la plus nombreuse. Et cela d'autant plus que c'était la section „comme il faut“, la section de la *bonne* société. Ah ! quelle excellente pépinière nous avions là pour l'esprit conservateur !

Un grand inconvénient de cette organisation était aussi que le passage d'une section dans l'autre était impossible. Une fois qu'on était pris dans l'engrenage, il fallait aller jusqu'au bout, alors même qu'entre temps, on aurait reconnu qu'on avait fait fausse route lors du premier choix.

Grâce à la nouvelle distribution des établissements secondaires, la première décision se prend dans de meilleures conditions et ensuite toutes les dispositions sont calculées pour que le véritable choix de la carrière se fasse à l'âge de 15 à 16 ans et que, même après cette époque, les erreurs puissent être corrigées.

A 11 ou 12 ans, l'enfant peut ou continuer l'école primaire ou entrer au collège, si les parents ont l'intention de le maintenir dans la carrière des études libérales. A l'âge de 12 à 13 ans, les élèves qui sont restés à l'*école primaire* doivent prendre une nouvelle décision. Ceux qui compent entrer en apprentissage, ceux qui sont pressés de gagner leur vie, recevront dans l'école complémentaire un supplément d'instruction correspondant à leur nouvelle situation ; ceux, au contraire, qui peuvent attendre ou qui ont besoin d'une instruction professionnelle sérieuse pour leur carrière future passeront à l'école professionnelle. *A l'âge de 15 ans révolus, tous les enfants des différents établissements secondaires auront parcouru leur première étape.* A ce moment, c'est-à-dire après que des études préparatoires suffisantes auront permis aux véritables dispositions des élèves de se manifester, les parents et les élèves feront leur choix définitif. Les uns entreront dans une des sections du Gymnase ou collège supérieur, les autres à l'Ecole de commerce, à l'Ecole d'horlogerie, à l'Ecole des arts industriels, à l'Ecole des beaux-arts ou en apprentissage. De cette façon, peu d'enfants auront perdu leur temps, même dans ces classes inférieures, grâce à des études inutiles ou superflues.

Aux écoles supérieures, les programmes sont combinés de façon à conduire les jeunes gens à leur but par le chemin le plus court et avec l'instruction la mieux appropriée. Au gymnase encore, il est possible aux élèves qui reconnaîtraient qu'ils ne sont pas dans la bonne voie, de passer d'une section à l'autre en se mettant, par un travail supplémentaire, au niveau de leurs futurs camarades.

Enseignement professionnel.

Ecole complémentaires.

L'enseignement des écoles complémentaires comprend, outre le développement de l'enseignement primaire à un point de vue pratique et professionnel, la comptabilité simple, les éléments des sciences physiques et naturelles, l'étude des institutions du pays et, pour les jeunes filles, l'économie domestique. Ces écoles durent de 25 à 40 semaines avec 10 à 18 heures de leçons par semaine. Cet enseignement est donné en ville et dans la banlieue au plus tard depuis 5 h. du soir.

Les jeunes gens sortis des écoles complémentaires trouveront l'occasion de se perfectionner encore en suivant les cours facultatifs du soir (10 à 12 h. de leçons par semaine) ou ceux de l'Académie professionnelle créée par la ville de Genève.

Ecole secondaires rurales (Voir tableau No 4).

Ces écoles sont une création de la loi de 1872. M. Carteret y tenait beaucoup ; il était persuadé avec raison que ces petits foyers de lumières auraient à la longue une grande influence sur les habitants de nos campagnes. Malheureusement leur organisation était défective et ne répondait nullement aux besoins des campagnards. Leur programme était une mauvaise copie de celui du collège inférieur avec un appendice agricole. Naturellement nos paysans, gens pratiques, n'envoyaient dans ces établissements que ceux de leurs enfants qui devaient „étudier“, c'est-à-dire un petit nombre. Les résultats obtenus étaient si faibles que la demande de suppression de ces écoles, présentée par un député catholique (les catholiques avaient toujours été adversaires de ces établissements, et pour cause !), trouva de l'écho dans la salle du Grand Conseil. La nouvelle loi maintint cependant les Ecoles secondaires rurales. Eut-on ensuite une meilleure organisation ? Non. Encore une fois on commit l'erreur pédagogique de combiner ensemble deux programmes qui se nuisaient mutuellement. Il fallut procéder à une nouvelle réforme. Disons tout de suite que le nouvel essai ne sera pas le dernier. Si l'on veut obtenir des résultats réellement sérieux, il faut courageusement renoncer à donner aux écoles secondaires rurales un enseignement principalement littéraire. Ce qui doit y dominer, ce sont les études directement et immédiatement utiles aux campagnards. Ces écoles seront des écoles *professionnelles* rurales proprement dites, ou elles ne seront pas. Pourquoi vouloir s'obstiner à tenir compte dans l'organisation de ces établissements des quelques jeunes gens qui veulent poursuivre leurs études et à imposer à la majorité des élèves des programmes faits pour le bien d'une petite

minorité seulement? Une école qui persiste dans cette erreur est fatalement condamnée à disparaître malgré le germe excellent qu'elle renferme.

Ecole professionnelle de Genève (Voir tableau N° 5).

Cette école a pris un développement rapide et très mérité, grâce à son excellente organisation, due surtout à notre réformateur Tschumi. Elle remplace l'ancien collège industriel inférieur, ainsi qu'une partie de l'ancienne école industrielle. Mais, tandis que ces établissements ne donnaient pas les résultats qu'on était en droit d'en attendre, l'école professionnelle actuelle paraît aller au devant d'un avenir très heureux. Les résultats obtenus jusqu'à cette année sont si satisfaisants que l'on parle de vouloir la développer, soit en y ajoutant une année, soit en la transformant en une espèce de Technicum ou Ecole des Arts et Métiers. A mon avis, la première modification serait aussi excellente que la seconde serait mauvaise parce qu'elle nous mènerait de nouveau aux doubles emplois ou à la dislocation du Collège supérieur ou Gymnase. Ce résultat réjouirait les adversaires de la réforme scolaire de 1886, mais serait-il dans l'intérêt de notre population?

Pour être complet, notre exposé sur la réforme accomplie en 1886 exige ici quelques notes sur l'Ecole supérieure de commerce de la ville de Genève.

Ecole de commerce (Voir tableau N° 6).

Anciennement nous eûmes un collège et une section du gymnase qui étaient affublés de l'adjectif „commercial“, mais, si l'on en juge par l'opinion ou les plaintes des premiers intéressés, les commerçants genevois, les banquiers, etc., les résultats de ces établissements étaient bien insuffisants, pour ne pas dire mauvais. Il n'y avait là rien de bien étonnant. Le collège industriel et „commercial“ possédait l'organisation que les classiques avaient bien voulu lui accorder! Le projet Favon avait proposé une école spéciale de commerce. Mais la commission, principalement pour des raisons d'économie, ne donna pas suite à cette idée. On déclarait vaguement que cet établissement pourrait être créé plus tard par l'Etat ou la ville de Genève. M. Carteret ne croyait pas du tout à la possibilité de cette œuvre. „Quant à l'école de commerce, dit-il un jour, c'est une chimère, une utopie; nous ne pourrons pas de longtemps créer cette institution, nos finances ne le permettent pas.“ Eh bien! cette utopie a été réalisée, l'Ecole de commerce existe! Grâce à l'activité et à la persévérance de M. Didier, conseiller administratif, et à l'habile directeur de l'école, M. Fivat, cet établissement, créé par la Ville, occupe même déjà maintenant une place très honorable parmi toutes les institutions

analogues de la Suisse et l'Europe. Comme vos lecteurs pourront s'en convaincre par le tableau No 6, elle se compose de trois classes, dont une préparatoire. Je ne crois pas être aussi mauvais prophète que M. Carteret en prédisant à cette école un avenir brillant. Déjà de 1889 à 1890, le nombre des élèves inscrits s'est élevé au chiffre de 82 !

Collège de Genève.

Toutes les réformes et modifications décrites jusqu'à présent purent être accomplies sans difficultés sérieuses. La commission était, il est vrai, toujours sûre de rencontrer sur son chemin l'infatigable lutteur, M. Carteret, mais, comme l'opposition du chef de notre Instruction publique revêtait un caractère trop évident d'hostilité systématique et de parti pris, son influence sur le Grand Conseil fut à peu près nulle. Les classiques, de leur côté, ne s'occupaient guère des écoles primaires et autres établissements sans attaches directes avec le collège. Il n'en fut plus ainsi dès que s'engagea la discussion des réformes à introduire au Collège de Genève. Les classiques défendirent leur établissement sacro-saint, leur influence traditionnelle avec le courage du désespoir. De tous côtés il leur arrivait des secours : des lettres, des pétitions, des articles de journaux, des brochures célébraient à l'envi les bienfaits de l'instruction classique. A en juger d'après le concert unanime des lamentations dans les dites publications et les discours des défenseurs du bon vieux temps, la nouvelle loi allait entraîner la ruine des hautes études, de la gloire de Genève ! Jamais je n'aurais cru qu'on pût trouver, en théorie même, autant de qualités et d'avantages à l'étude du latin et du grec, et je crois bien que, si la commission n'avait pas fait sa grande enquête qui avait donné des renseignements aussi écrasants sur les résultats *réels*, indéniables de cet enseignement classique, la réforme était perdue en ce qui concerne le collège. Mais en face de ces constatations officielles, toutes les déclamations qui pouvaient égarer le public mal renseigné, eurent le succès mérité, c'est-à-dire peu ou point d'écho, et la réforme triompha finalement sur toute la ligne.

Le grand argument des adversaires de la réforme était que la nouvelle organisation allait démolir la section classique. Un examen impartial des propositions de la commission montrait à tout esprit non prévenu que ce reproche manquait absolument de sérieux. Un coup d'œil superficiel suffisait pour se convaincre que la commission n'avait nullement cherché à nuire en quoi que ce fût aux études classiques mêmes, mais qu'elle avait seulement établi une organisation rationnelle, accordant à chaque courant d'études la place due, et restreint l'influence trop grande et nuisible même d'une certaine coterie sur la marche générale de nos écoles. Au lieu

d'accorder aux langues modernes, aux sciences, à la pédagogie, c'est-à-dire au savoir moderne, de notre époque seulement, quelques bribes de la table des seigneurs et de les tenir comme des indignes dans une situation ne permettant aucun développement, la commission, adoptant la base du projet Favon, avait donné suffisamment d'air et de lumière à toutes les branches de l'arbre de la science. Voilà son crime ! Voilà pourquoi on la traitait d'ennemie des études classiques ! Ennemis des études libérales, des hommes comme MM. Ernest Pictet, Gavard, Rochette, Favon, Bertrand, E. Richard, Gustave Pictet, Bonneton, Falletti, Bouvier-Martinet et tant d'autres personnes, uniquement parce qu'ils voulaient abolir des abus invétérés et parce qu'ils avaient confiance dans la saine influence de la science actuelle !

La première attaque fut livrée à l'occasion de la suppression proposée des deux classes inférieures de l'ancien collège, classes parallèles aux quatrième et cinquième classes primaires, superfétation coûteuse, qui n'avaient leur raison d'être que parce qu'elles permettaient à certaines familles aisées, qui ne voulaient pas laisser leurs enfants avoir aucun contact avec les enfants *du peuple*, de se faire payer un enseignement spécial par l'Etat. Il est évident que la commission, qui cherchait justement à faire disparaître ces sentiments surannés et antipatriotiques* de castes de toute notre organisation scolaire, ne pouvait tolérer plus longtemps cet ancien état de choses. Elle était encore encouragée à ce changement par des raisons pédagogiques.

Fait digne à noter.

Les classiques qui prétendaient leur gymnastique intellectuelle perdue parce qu'on supprimait au collège inférieur quelques heures de latin, se défendaient comme des désespérés lorsqu'on voulut augmenter la dose du latin et du grec dans le gymnase ou collège supérieur, où l'on aurait eu l'occasion de remplacer un enseignement abstrait de vocables, de traductions, machinal en un mot, par un enseignement vivant, profitable. C'est ce qui prouve que, derrière le motif avancé, il y en avait un autre, mais qu'on n'osait pas dire. Certains réformateurs auraient désiré faire raccorder le collège inférieur avec la dernière classe primaire. C'eût été logique et naturel. La commission n'osa pas, dans l'intérêt de la réforme tout entière, exaspérer trop les classiques et elle consentit au raccordement avec la cinquième ou avant-dernière classe primaire. Elle a sagement agi à ce

* Voici ce que disait à ce sujet M. Richard, chef actuel du Département de l'Instruction publique : „Nous avons là des classements de citoyens: les écoles primaires pour le peuple, le collège pour la bourgeoisie, l'enseignement supérieur pour une classe privilégiée. Il faut supprimer ces juxtapositions d'unités, il faut coordonner tous ces enseignements distincts et les réunir dans un seul édifice, etc.“

moment-là, mais il faut espérer que, tôt ou tard, on réussira à faire disparaître ce double emploi.

Collège réal.

Le projet Favon et le projet de la commission prévoient l'établissement de deux collèges parallèles: un collège classique et un collège réal, chacun de *quatre* années. Le rapport de la commission justifie la création du collège réal comme suit: „Ce dernier répond à des exigences nouvelles. Jusqu'ici, la section classique avait le privilège de préparer exclusivement à toutes les carrières libérales *tout en faisant une très large part à l'enseignement des branches purement littéraires*. L'étude des sciences et des langues modernes n'entraient pas suffisamment en ligne de compte dans le programme de cette section. *Il en résultait que les futurs étudiants des différentes facultés et des écoles spéciales étaient, en général, inférieurs à leurs camarades venus de l'étranger*“. C'est pourquoi la commission proposa de créer également une section dite réale, où le latin serait facultatif et où le grec serait remplacé par un plus grand développement donné aux sciences et à l'allemand (et à d'autres langues modernes).

M. Gavard déclarait que *le but de la section réale était de créer à côté de l'enseignement classique, basé sur l'étude du latin et du grec, un autre enseignement classique, basé sur les littératures modernes*.

Il résulte de ces deux déclarations, il me semble, que personne dans la commission ne voulait détruire la section classique.

La création d'un collège réal devait évidemment avoir pour conséquence de diminuer le nombre des élèves du collège classique. Mais le meilleur moyen de fortifier l'enseignement du latin et du grec, qui avait jusqu'alors donné, de l'avis de tout le monde, des résultats très médiocres, malgré ses heures nombreuses, n'était-ce pas de détourner de cet enseignement une partie de sa clientèle, celle qui s'y appliquait mal, qui n'y était point apte, qui encombrait les classes et qui empêchait ou retardait les progrès des élèves? (Goblet.) Tel n'était cependant pas l'opinion des classiques. M. Carteret le déclarait catégoriquement: „L'homme qui a créé le collège réal a voulu faire tomber le collège classique.“ Et tous les classiques de répéter: Le collège réal est l'ennemi de notre beau collège classique! sus au collège réal! Les partisans de la réforme avaient beau expliquer, avec les meilleurs arguments, le but, la véritable portée de cette innovation, les défenseurs de l'ancien collège classique tout-puissant restaient sourds à toutes les preuves. Ils ne voulaient faire aucune concession et, après une bataille oratoire comme nous avons eu rarement le bonheur d'en

entendre, la victoire semblait leur rester. (A force d'entendre des affirmations les plus contradictoires sur les langues mortes, nos législateurs y perdaient eux-mêmes leur latin.)

Une proposition de M. Rutty portant remplacement du mot de „réale“ par „industrielle et commerciale“ fut acceptée en deuxième débat par 33 voix contre 25. Ce simple changement de titre jeta le désordre le plus complet dans la discussion ; les classiques cherchaient naturellement à exploiter leur victoire et les amis de la réforme ne voulaient pas lâcher leur projet. Ce fut M. G. Pictet qui réussit à tout sauver en déclarant qu'il proposait la création d'un collège *unique*. M. Gavard saisit la balle au bond, demanda et obtint le renvoi de toute la question à la commission.

Il faut reconnaître que de tous les classiques, M. Carteret seul flaira le résultat et la véritable portée de cette décision et qu'il combattit vivement ce collège unique. Mais le charme était rompu. Ce mot magique de collège unique avait rallié à la réforme bien des hésitants et même des adversaires. Aussi réussit-on à faire passer à une forte majorité, mais non sans une résistance furieuse des classiques, la rédaction suivante : „Le collège de Genève comprend une division inférieure (collège unique) et une division supérieure ou gymnase. La division inférieure comprend trois années d'études. La division supérieure comprend quatre années d'études. Elle est subdivisée en quatre sections : une section classique, une *section réale*, une section technique et une section pédagogique“.

Cette nouvelle organisation est sans contredit plus heureuse que l'ancienne proposée par M. Favon et la commission. En effet, grâce à la nouvelle organisation du collège inférieur, tous les établissements inférieurs de l'enseignement secondaire se terminent ainsi en même temps (15 ans revolus). De cette façon, leur raccordement ayant été facile à établir, il a été possible d'obtenir une seconde occasion pour permettre aux élèves de choisir leur carrière et cela à un âge favorable et après des préparations telles que ce choix peut, dans la plupart des cas, être considéré comme définitif. Pendant les quatre années du gymnase (collège supérieur), les élèves peuvent, grâce aux quatre sections, suivre l'enseignement le mieux approprié à leur future profession. Quant aux partisans de la section réale ils ont obtenu gain de cause complet. Le collège inférieur n'ayant pas de grec dans son programme est aussi bien un collège réal que classique, surtout parce que la commission scolaire a mis seulement 16 heures de latin en tout dans ces trois premières classes. Les classiques, à leur tour, n'ont pas lieu de se plaindre de cet arrangement parce que, pendant les quatre années du gymnase, la section classique ne sera plus

embarrassée d'élèves qui n'ont que peu de goût ou de dispositions pour le latin ou le grec. Ils pourraient en outre élaguer de leurs programmes toutes les branches gourmandes et éviter le surmenage. Mais il y a gros à parier qu'ils n'en feront rien.

Dans la division supérieure, la section réale remplit maintenant le but que l'on cherchait à atteindre. Les élèves qui passent par cette division ont le droit reconnu d'entrer dans *toutes* les facultés, même la théologie (moyennant un examen complémentaire de grec à la fin de la première année de théologie). On avait eu d'abord l'intention d'exclure les élèves de cette dernière faculté, mais son représentant officiel vint lui-même demander le droit d'entrée en théologie pour les élèves réaux. N'est-ce pas la meilleure preuve de la vitalité de cette section tant décriée et de l'utilité de son enseignement?

Les tableaux No. 7 et 8 donneront à nos lecteurs une idée complète de la nouvelle organisation du Collège de Genève.

Gymnase ancien.

Autrefois on comprenait sous le nom de gymnase seulement les deux dernières années de l'enseignement secondaire. Cet établissement avait plus d'attaches avec l'Université qu'avec les classes inférieures du Collège, ce qui nuisait beaucoup aux études et à la discipline, les élèves étant entraînés à imiter les allures indépendantes des étudiants de l'Université. Pour ces raisons et d'autres encore les réformateurs avaient proposé et obtenu la fusion du Gymnase et du Collège en un seul établissement.

Enseignement normal.

L'établissement d'un gymnase de quatre années a permis enfin de créer un enseignement normal, professionnel, pour les futurs instituteurs. Je n'oserais pas affirmer que l'organisation de cette section pédagogique soit parfaite. Mais il faut savoir se contenter de ce premier succès. L'expérience montrera quelles modifications devront y être apportées. Comme les élèves de la section pédagogique suivent l'enseignement général de la section réale, on est sûr qu'ils jouiront ainsi d'un enseignement scientifique et littéraire plus complet qu'ils ne l'auraient eu dans une école normale proprement dite. Il est évident aussi que cette vie publique les préservera de certains défauts qu'on reproche à ceux qui sortent des écoles normales proprement dites.

Discipline.

De tout temps la discipline a donné beaucoup de peine aux directeurs et aux maîtres de nos établissements secondaires. Nos enfants ont

le sang vif et, disons la vérité, les parents ne soutiennent pas toujours ou pas suffisamment les autorités scolaires. Pour remédier autant que possible à ce mal, on a placé, à la tête de chaque classe du Collège et du Gymnase, un maître ordinaire; chaque section du Gymnase est en outre confiée, sous l'autorité du directeur, à la surveillance disciplinaire d'un *doyen*.

A la tête de tout le collège se trouve un directeur qui ne fait pas partie du corps enseignant. Je crois qu'on aurait mieux fait de charger un des professeurs des fonctions de directeur et d'augmenter la compétence des doyens. Chaque section aurait eu ainsi une vie plus indépendante et un mouvement plus conforme à ses intérêts.

En outre, à moins de faire du directeur principalement un administrateur, on aura toujours de la peine à trouver un homme possédant des connaissances assez étendues pour exercer sa direction avec une égale autorité sur les diverses sections.

Certificats.

Les adversaires des examens de concours et des prix ont réussi à abolir ces deux causes de désordre, ces obstacles à toute étude sérieuse dans les deux divisions du collège. Les prix ont été remplacés par des certificats accordés aux élèves qui se sont distingués pendant l'année par le *travail et la conduite et qui ont réussi aux examens*. Les avantages de ce nouveau mode de juger les élèves ont été tels que l'on trouverait maintenant peu de maîtres qui voudraient revenir à l'ancien système.

Une importante innovation était aussi l'introduction de l'examen de maturité. Autrefois le dernier examen de l'enseignement secondaire (Abiturientenexamen) ne roulait *que sur le champ parcouru pendant le dernier semestre de la dernière année du Gymnase!!* L'examen de maturité actuel au contraire embrasse le champ *des quatre dernières années*. De cette façon, il donne une idée exacte de ce que les élèves *savent réellement*, car il est maintenant impossible aux élèves d'étudier leurs cahiers par cœur comme anciennement. Pour les langues cette préparation machinale (dieses Einochsen) est d'autant plus impossible que ni les professeurs ni les élèves ne savent jusqu'à la veille des examens quel auteur sera choisi pour l'épreuve finale.

Des esprits chagrins ont bien essayé de diminuer la valeur de cet examen de maturité, de discréditer cette institution „allemande“; mais leurs efforts n'ont servi qu'à faire mieux connaître au public cette garantie d'études conscientieuses.

Fonds de bourses.

Une innovation excellente de la nouvelle loi est aussi la création d'un fonds de bourses pour les *établissements d'instruction secondaire*. Grâce à cette institution philanthropique, il est possible maintenant à aider dans leurs études les élèves peu aisés qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur conduite.

Ce fonds est formé par le prélèvement d'un dixième au plus des rétributions scolaires annuelles payées par les élèves réguliers des établissements secondaires. Il peut recevoir aussi des dons et legs.

Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

Cet établissement est celui qui a été le moins modifié par la dernière réforme et pourtant il en avait besoin autant, sinon plus que les autres. Le principal changement qu'on y a introduit est la création d'une sorte de section pédagogique. Je suis persuadé qu'il ne se passera pas longtemps avant que l'on réorganise cette école de fond en comble. J'espère que l'on donnera alors suite à la proposition Favon tendant à créer une section de ménagères ou un enseignement professionnel sérieux à côté des sections littéraire et pédagogique améliorées (Voir tableau N° 9).

Il me resterait à indiquer encore les modifications apportées par la nouvelle loi à l'organisation de l'Université. J'y renonce pour ne pas trop allonger ce travail et parce que ce sujet offre moins d'intérêt pour la plupart de vos lecteurs que la réforme de l'enseignement primaire et secondaire.

Par l'exposé précédent j'espère avoir atteint mon but principal: c'est-à-dire de prouver à vos lecteurs qu'à Genève on ne reste pas en arrière quand il s'agit de procurer à nos enfants une instruction solide, conforme aux progrès de la pédagogie moderne; que, loin de continuer à nous entourer d'un mur chinois, nous cherchons à progresser dans tous les domaines, que la grande majorité de notre population, guidée en cela par nos autorités, cherche à trouver de nouvelles forces pour le bien des individus et de la Patrie, en empruntant à nos confédérés et à d'autres ce qu'il y a de bon dans leur organisation.

Puissent ces relations et ces échanges devenir toujours plus intimes!

Genève, le 15 mars 1891.

Prof. Benj. SUSS-REVALIER,
doyen de la section réale du Gymnase.

*Tableau***ÉCOLES SECONDAIRES RURALES****Répartition des leçons.****Jeunes gens.**

Français	...	2 heures en hiver.	2 heures en été.
Allemand	...	2	"
Arithmétique	...	2	"
Géométrie	...	1	"
Physique et Chimie	...	2	"
Géographie et Histoire	...	2	"
Dessin	...	2	"
Agriculture, Horticulture et travaux manuels	...	2	"
Gymnastique	...	1	"
Chant	...	1	"
		<hr/> 17	<hr/> 19

Jeunes filles.

Français	...	3 heures.
Allemand	...	2 "
Arithmétique et Comptabilité	...	2 "
Physique	...	1 "
Géographie et Histoire	...	2 "
Dessin	...	2 "
Chant	...	1 "
Economie domestique	...	1 "
Coupe et Confection	...	4 "
Repassage	...	1 "
		<hr/> 19

ÉCOLE PROFESSIONNELLE
DISTRIBUTION DES HEURES
*entre les branches d'enseignement.**Tableau 5.*

	Première. Année.	Seconde Année.
Français	5	3
Allemand	4	4
Géographie commerciale, Histoire et Instruction civique	4	4
Arithmétique et Algèbre	2	2 ¹
Géométrie	2	3 ²
Mécanique et exercices de calcul	—	5 ³
Sciences naturelles	2	—
Physique	2	2
Chimie	—	2
Comptabilité	2	2
Dessin et Modelage	7	7
Dessin technique	2	2
Travaux manuels	3	3
Gymnastique	1	1
TOTAUX	35	35

¹ Pendant un semestre. — ² Pendant un semestre. — ³ Pendant un semestre.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

HORAIRE

Tableau 6.

COLLÈGE DE GENEVE

Distribution des heures entre les branches d'enseignement.

DIVISION INFÉRIEURE

Tableau 7.

	Classe transitoire	VII ^{me} classe	VI ^{me} classe	V ^{me} classe
Français	8	5	5	5
Latin	—	5	5	6
Allemand	3	4	4	4
Histoire	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2
Arithmétique	3	3	3	3
Leçons de choses	2	—	—	—
Sciences naturelles	—	2	2	2
Dessin	3	3	3	3
Calligraphie	1	1	1	—
Chant	1	1	1	1
Gymnastique	2	2	2	2
TOTAUX	27	30	30	30

COLLÈGE DE GENÈVE
DISTRIBUTION DES HEURES ENTRE LES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT
DIVISION SUPÉRIEURE OU GYMNASE

	Section classique			Section réale			Section technique			Section pédagogique			Sect. com. (transitoire)			
	IV	III	II	I	IV	III	II	I	IV	III	II	I	IV	III	II	I
Français	3	3	3	4	4	4	4	4	3	3	3	3	4	4	4	4
Latin	8	7	6	6	4	4	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—
Grec	7	7	6	5	—	—	—	—	5	5	5	5	5	5	5	5
Allemand	3	3	3	3	5	5	5	5	—	—	—	—	—	—	—	—
Anglais	(2)*	(2)	(2)	(2)	3	3	3	3	3	2	2	2	—	—	—	3
Italien	—	—	—	—	(3)	(3)	(3)	(3)	—	—	—	—	—	—	—	3
Histoire	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2
Géographie commerciale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Mathématiques	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	1
Mathématiques spéciales	—	—	—	—	(2) ²	(2)	(3)	(3)	—	2	2	3	—	—	—	—
Cosmographie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3	3	3	—
Sciences naturelles	2	2	1	—	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Sciences physiques	—	—	2	5	—	—	—	—	21	61	—	—	—	—	—	61
Philosophie	—	—	1	2	—	—	—	—	(1) ²	(2)	—	—	—	—	—	—
Économie politique et droit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Comptabilité	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—
Dessin	—	—	—	—	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	2	2
Dessin technique et Géométrie descriptive	—	—	—	—	—	—	(4) ²	(4)	3	3	3	4	4	—	—	—
Cours spéciaux à la section de Pédagogie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	7	9	12
TOTALX	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	32

Tableau 8.

Cours spéciaux à la Section de Pédagogie.

* La parenthèse indique que ce cours est facultatif dans cette section.

1. *Sciences physiques.* Dans les classes II et I des sections Réale, Technique, Pédagogique et Commerciale, les élèves sont astreints à des travaux de laboratoire, autre les leçons ordinaires.

2. Les leçons de mathématiques spéciales, de dessin technique et de géométrie descriptive, indiquées facultativement dans la section Réale, sont destinées aux élèves qui veulent entrer à l'école polytechnique ; les heures de philosophie à ceux qui se destinent au droit.

	IV	III	II	I
TOTALX	7	7	9	12

	IV	III	II	I
Psychologie et Pédagogie	—	—	3	2
Histoire de la Pédagogie	—	—	—	1
Exercices pratiques	—	—	—	3
Hygiène	—	—	1	—
Travaux manuels	—	2	2	2
Gymnastique	—	1	1	—
Musique	—	3	3	4
Calligraphie	—	1	1	—
TOTALX	7	7	9	12

ÉCOLE SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE DES JEUNES FILLES

Tableau 9.

DISTRIBUTION DES HEURES ENTRE LES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT

	DIVISION INFÉRIEURE				DIVISION SUPÉRIEURE				SECTION LITTÉRAIRE	SECTION PÉDAGOGIQUE	III	II	I
	VII	VI	V	IV	SECTION LITTÉRAIRE	SECTION PÉDAGOGIQUE	III	II	I	III	II	I	
Français.					4		3	3	1	3	4	1	
Histoire de la littérature française, composition	7	6	4	4	3		4	3	1	3	4	1	
Allemand	3	4	4	2	3		4	3	1	3	3	1	
Histoire générale	2	2	2	2	2		3	3	1	3	3	1	
Géographie	2	2	2	2	2		2	1	2	2	1	2	
Arithmétique	3	2	2	2	2		2	1	2	2	1	2	
Histoire naturelle	1	1	1	1	1		2	2	1	2	1	2	
Eléments de Physique et de Chimie	—	—	—	—	—		2	2	1	2	1	2	
Dessin	2	2	2	2	2		1	1	1	1	1	1	
Calligraphie	1	1	1	1	1		2	1	1	2	1	2	
Musique	1	1	1	1	1		1	2	1	2	1	2	
Gymnastique	2	2	2	2	1		2	1	1	2	1	2	
Ouvrages à l'aiguille	3	3	3	3	3		3	3	1	3	3	1	
TOTALX . .	26	26	26	26									
Histoire naturelle					2		2	2	1	2	2	2	
Psychologie					1		1	1	1	1	1	1	
Histoire de la Pédagogie					1		1	1	1	1	1	1	
Pédagogie théorique					1		1	1	1	1	1	1	
Dessin					2		2	2	1	2	2	2	
Calligraphie					1		1	1	1	1	1	1	
Musique					1		1	1	1	1	1	1	
Ouvrages à l'aiguille					2		2	2	1	2	2	2	
Hygiène					1		2	2	1	2	2	2	
Economie domestique					1		1	1	1	1	1	1	
Gymnastique*					1		—	—	1	1	1	1	
TOTALX . .	26	21	21	26									

* Le cours de gymnastique est facultatif, pour la section littéraire, en IIe et en I^{re} classe.

1 Les cours normaux et les exercices pratiques, au chiffre moyen de 3 heures par semaine, sont obligatoires pour les élèves de la section pédagogique.

Cours facultatifs de la Division supérieure.

Histoire de la langue française	1 heure.
Littératures grecque et latine.	1 "
Littératures étrangères	2 "
Histoire générale	2 "
Histoire de la philosophie	2 "
Histoire de l'Art	2 "
Droit civil et commercial	1 "